

Notice utilisateur — Remboursement de l'avance

Khoa - 2026-10-06 - [Remboursement de l'avance \(Nouveau\)](#)

 **Démo interactive** : [Les calculs du Certificat de paiement](#)

Comprendre le remboursement dynamique sur vos certificats de paiement

Cette notice explique comment l'avance versée sur un lot est remboursée automatiquement sur les certificats de paiement, et comment lire les montants retenus.

SOMMAIRE

1. [Comment l'avance est-elle remboursée ?](#)
2. [Lire le remboursement sur vos certificats](#)
3. [FAQ](#)

1 Comment l'avance est-elle remboursée ?

Lorsqu'une **avance** a été versée sur un lot, elle est reprise progressivement sur les certificats de paiement, par une ligne de **remboursement d'avance**. En mode « Calcul dynamique », ce remboursement est calculé automatiquement selon l'**avancement du marché** :

- aucun remboursement tant que l'avancement du lot n'a pas atteint le seuil de déclenchement défini sur le lot ;
- entre le seuil de déclenchement et le seuil de fin, le remboursement est étalé proportionnellement à l'avancement ;
- au-delà du seuil de fin, l'avance est intégralement remboursée : plus aucune

retenue.

L'avancement pris en compte est celui des postes « **Prévu au contrat** » du bordereau, rapporté au **montant du marché initial** : les suppléments et options n'accélèrent pas le remboursement.

AVANCE 

1

Avance (HT)

11 500,00 €

2

Mode de calcul du remboursement avance 

Calcul dynamique

3

Seuil de déclenchement du remboursement

65,00 %

Date de paiement de l'avance

01/06/2026

Seuil de fin de remboursement

80,00 %

Le paramétrage du lot (rubrique Avance) : une avance de 11 500 €, remboursée entre 65 % et 80 % d'avancement du marché.

2 Lire le remboursement sur vos certificats

Exemple pour un marché de 230 000 €, une avance de 11 500 € (5 %) et des seuils à 65 % et 80 % :

CERTIFICAT	AVANCEMENT MARCHÉ	REMB. CUMULÉ	REMB. DU CERTIFICAT
N°1	50,00 %	0,00 €	0,00 €
N°2	70,00 %	3 833,33 €	3 833,33 €
N°3	75,00 %	7 666,67 €	3 833,34 €
N°4	80,00 %	11 500,00 €	3 833,33 €

CERTIFICAT	AVANCEMENT MARCHÉ	REMB. CUMULÉ	REMB. DU CERTIFICAT
N°5	90,00 %	11 500,00 €	0,00 €

- Au certificat N°1 (50 % d'avancement), le seuil de déclenchement n'est pas atteint : rien n'est retenu.
- Des certificats N°2 à N°4, la retenue progresse avec l'avancement, jusqu'au remboursement complet à 80 %.
- Au-delà (N°5), plus aucune retenue : l'avance est soldée.

Les montants sont arrondis au centime ; les écarts d'arrondi se compensent d'un certificat à l'autre pour que le total remboursé égale exactement l'avance.

3FAQ

Pourquoi aucun remboursement n'apparaît sur mon certificat alors que le chantier avance ?

L'avancement du marché n'a probablement pas encore atteint le seuil de déclenchement défini sur le lot. Le remboursement démarrera dès ce seuil franchi.

Pourquoi mes travaux supplémentaires n'accélèrent-ils pas le remboursement ?

Seuls les postes « Prévu au contrat » comptent dans l'avancement du marché : les suppléments et options en sont exclus.

Le remboursement de mon certificat est négatif, est-ce normal ?

Oui, si l'avancement cumulé a été revu à la baisse : la retenue déjà opérée est partiellement reprise pour rester cohérente avec l'avancement réel.

Qui définit les seuils de remboursement ?

Le manager projet ou l'administrateur du lot, dans la fenêtre d'édition du lot. Rapprochez-vous de lui si les seuils ne correspondent pas à votre marché.